

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2004
DE GOMETZ LE CHATEL (Essonne)

Date de convocation : 31 août 2004

Date d'affichage : 1^{er} septembre 2004

Membres en exercice : 16

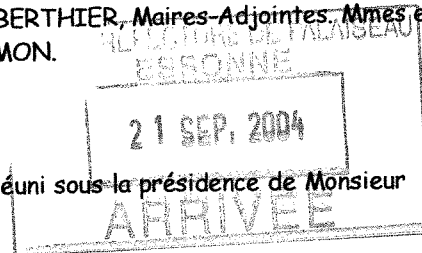
Présents : M. du CREST, Maire, Mmes BOCS, SCHMITT, JUSTER, ROBIC et BERTHIER, Maires-Adjointes, Mmes et Ms MATHEY, JOBERT, LILLE, NGO TICH, KOUTON, KOEHLIN, CATHY, DARMON.

Absents : Mme PARISOT et M. CLETO.

Nombre de votants : 14 votants.

Secrétaire : M. P. NGO TICH

L'an deux mille quatre, le 06 septembre à 20h45, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane du CREST, Maire.



DELIBERATION N°04-077

Objet : Ajustement du périmètre de DPU (Droit de Prémption Urbain) avec les zonages U et AU du PLU .

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 211-1 et R 211-1 et 2,

Vu l'institution du droit de préemption urbain par délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 1987, sur les zones U et NA du POS;

Vu l'évolution des zones U et NA devenues U et AU sur le PLU approuvé le 1^{er} mars 2004 par délibération n°04-021 ;

En conséquence, les modifications du périmètre du DPU doivent être faites en fonction des nouveaux zonages,

Sur proposition de Madame Marie Christine JUSTER, Maire-Adjointe chargée de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'étendre le périmètre du droit de préemption urbain conformément au périmètre annexé à cette délibération.
- Note que cette décision sera affichée en mairie pendant un mois et mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

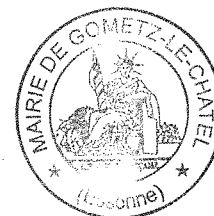
VOTE : 14 POUR (unanimité)

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21.09.04 et que la convocation du conseil avait été faite le 31 août 2004.

Le Maire,



Stéphane du CREST

- Annexe jointe : périmètre DPU.

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
- 8 JUIN 2004
ARRIVÉE



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE DE
GOMETZ-LE-CHATEL

PLAN
LOCAL
d'URBANISME

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
- 8 JUIN 2004
ARRIVÉE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Echelle 1/ 5000

-  secteurs soumis au Droit de Préemption Urbain
-  Limites communales

